

Édition Semi-Quotidienne
Un an (Payable d'avance) \$2.00
Six mois 1.00
Édition Hebdomadaire
Un an (d'avance) \$1.00
Six mois 0.50

No. 84, RUE AUGUSTA, SOREL.

Le Sorelois

L'Annuaire Législatif

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne) 15 cts
Chaque insertion subséquente 5 cts
Avis de naissance, mariage ou décès 25 cts

Prix réduits pour annonces à long terme, avis, réclames, etc., etc.
No 84, RUE AUGUSTA, SOREL

14 ÈME ANNÉE

LE SORELOIS LUNDI 13 FEVRIER 1893

No. 129

FEUILLETON No 19

LE CAPITAINE

-AUX-

Mains Rouges

VII.

UN PASSAGER.

(Suite)

L'embarcation marchait avec une rapidité magique.

"Oh ! du canot, fut-il crié ; oh ! prenez le large."

Une voix rude répondit : "Commissaire porteur d'ordres du gouvernement pour le capitaine."

"Accostez !" fut-il répondu.

En un moment trois hommes gravirent l'échelle que l'on déplaça le long des flancs de la Thémis.

Les deux premiers avaient le costume républicain à grands revers, à ceinture rouge ; leur mine était dure, leur regard louche.

Le troisième personnage, enveloppé dans un ample manteau, le chapeau rabattu sur le front, demeura immobile, tandis que les envoyés du gouvernement descendaient dans la cabine de Roscoff.

"Citoyen, dit l'un de ces hommes, le passager que nous amenons à ton bord est confié à ton zèle bien connu pour la république."

"Voici les ordres qui te concernent."

Le capitaine lut :

Éviter toute rencontre, de quelque nature qu'elle soit, avant d'avoir pris connaissance du pli cacheté qui vous sera remis...

Briser le sceau de ce pli, le trentième jour de votre navigation, en quelque parage que vous vous trouviez.

Suivre les instructions qui y sont contenues sans interprétation, et vous borner à une obéissance disciplinaire.

Le citoyen représentant du peuple, BRUTUS.

"Je réponds du passager, dit le capitaine Roscoff, et je ne briserai ce cachet que le trentième jour de navigation."

"Et maintenant, citoyen, bon voyage !"

Les deux hommes remontèrent sur le pont.

Le capitaine les accompagna jusqu'à l'échelle, leur adressa un dernier salut, et dès qu'ils furent descendus dans leur canot, les rames fendirent l'onde de nouveau emportant la barque fantôme.

Roscoff chercha du regard au passager.

Il le vit à l'arrière, appuyé sur le bastingage.

"Pare à appareiller !" cria Roscoff.

Il n'y avait pas de temps à perdre, si on voulait être hors des passes avant la nuit.

Le capitaine se tenait debout sur le gaillard d'arrière.

Il avait vraiment l'attitude et la figure d'un vrai marin, le brave Roscoff ! Son visage basané, son geste énergique, sa voix de cuivre, son œil de faucon impressionnaient les masses.

Il possédait sur les matelots un grand empire.

Et cependant, à l'heure où il commandait l'appareillage de la Thémis, il ne se sentait point aussi à l'aise que dans les jours où, joyeux quartier-maître de la Sainte-Anne, il faisait chanter le rossignol de mer, ce sifflet auquel chacun obéit avec tant de prestesse et d'ensemble.

Roscoff tenait son porte-voix à la main, tout prêt à commander la manœuvre.

Non loin de lui se trouvait l'officier de quart, ancien matelot que Roscoff ne connaissait pas, enfant du peuple subitement promu à ce grade comme le capitaine au sien.

Julien Grenier était un beau jeune homme, hardi, aventureux, comme il en fallait à cette époque batailleuse. Il comprit le signe que lui faisait Roscoff, et monta lestement sur l'un des canons de la frégate, afin de mieux surveiller l'exécution des ordres qu'il fallait donner.

"Range à hisser les huniers !" dit-il.

Le sifflet de maître Flambard répéta le commandement.

En une minute l'équipage se sépara et se partagea de façon à exécuter à la fois trois manœuvres simultanées, tendant à rapprocher les vergues du sommet des mâts de hune.

"Hisse !" dit alors le lieutenant.

Courant en hâlant sur les drisses, les matelots exécutèrent les ordres avec célérité. Les poulies crièrent : on vit les vergues s'élever. Pendant un moment elles s'inclinèrent à droite et à gauche abandonnées par leurs balancines.

L'irrégularité de leur position ajoutait à la grâce pittoresque du tableau que présentait alors la frégate. La mâture penchait légèrement en arrière ; le bâtiment s'animait, vivait, palpitait. Ce n'était plus une machine, mais un être ayant des fibres et des tendons, des pieds agiles et des bras immenses.

Le lieutenant cria de nouveau : "Du monde aux écouteurs et à la drisse du grand foc." Flambard disposa immédiatement des matelots, puis se tourna vers Roscoff qu'il salua :

"Commandant, nous sommes prêts."

Le frère d'Anaïk répondit d'un accent bref que chacun put entendre :

"Déragez !

"Pare à virer au cabestan," dit Julien Grenier.

En un instant le tourne-vis fit crier le cabestan comme un être que l'on torture. Les matelots embêtèrent un pas régulier qui devenait plus rapide par degrés.

Le rossignol marin soutenait leur labeur de son sifflement aigu, et les matelots modulaient un de ces airs étranges qui allègent la fatigue et soutiennent la régularité d'effort.

Soldats et matelots poussaient les barres avec une énergie qui faisait saillir leurs muscles d'Hercules. Ces hommes semblaient de bronze ; et si une ride profonde témoignait que la pression opérée leur coûtait tout le déploiement de leurs forces, il était beau de les voir liés à la même tâche. Briarée aux cent bras, imprimant un mouvement gigantesque à la machine chargée d'arracher l'ancre du fond de la mer.

Cependant, en dépit de la simultanéité de leurs efforts, le résultat se faisait attendre. La saucière coulait du front des matelots.

"Bah ! tout le suif que le maître d'équipage cache dans la fosse aux lions n'y suffirait pas : en avant, et un charivari, vous autres !"

Le charivari était un vieil usage et constituait en quelque sorte un droit.

Le charivari était le libelle, le pamphlet, le réquisitoire du marin.

Pendant les instants que l'ancre mettait à quitter le fond, tandis que le cabestan faisait son œuvre, le matelot citait ses chefs à la barre de sa justice. Tout le

monde y passait depuis le capitaine jusqu'au dernier lieutenant. Sans doute plus tard, et à la moindre infraction, la mémoire du capitaine d'armes tenait compte des jugements trop durs et des accusations trop nettement formulées ; mais il était rare qu'on connût le nom de l'accusateur.

L'insulteur ou le justicier se cachait dans le groupe de ses camarades. Nous disons justicier parce que si l'accusation eut été imméritée, les marins se fussent les premiers révoltés contre sa fausseté. Le charivari constituait des assises. Pendant ce court moment on avait à bord des navires un épisode semblable à ceux dont parle le poète Festus. Les carinantes équivalaient aux donneurs de charivari. Charles Nodier, habile chercheur d'étymologies, voyait dans le mot charivari un souvenir du renversement des chars que l'on traînait à grand bruit dans les arènes.

Pour lui, charivari viendrait de char-virés ; le mot de carinantes charte donné aux satires mordantes, et venu lui-même du verbe carinar, dont l'infinifit serait carinari, ne se rapprocherait-il pas davantage de l'idée attachée au mot charivari, si vite obtenu par un changement de lettres, ou peut-être à une question d'euphonie locale, ou simplement à un caprice de prononciation ? Quelle que soit l'étymologie du mot, le fait gardait sa puissance.

L'autorité d'un commandant et d'un capitaine est si grande à bord qu'il peut, sans se mettre en faute, faire peser un joug de fer sur un équipage, et qu'on ne peut le lui reprocher, s'il se conforme au texte d'une loi sévère.

Le charivari est un avertissement aux officiers trop rigoureux ; le matelot en profite pour leur montrer le danger ; le sentiment de tous se dévoile, l'opinion de l'équipage se manifeste librement.

Mais si, dans de rares exceptions, le charivari contenait l'expression d'un blâme et renfermait un reproche, avec quel bonheur le franc matelot y mettait un éloges énergique ! Quel cri d'acclamation pour le brave capitaine, pour le commandant ami de ses hommes, père de ses soldats, qui savait alléger la besogne rude pour le malade et se montrait le premier au feu !

Si les vireurs de cabestan passaient les réputations au crible, celles qui en sortaient victorieuses brillaient d'un éclat de plus, d'un éclat populaire dû à une seule idée commune et à un battement de cœur unique. Il y avait pour les chefs une sorte d'émulation dans la pensée de ce charivari, et il fallait lui savoir gré de ses actes de courage, comme l'applaudir de ses justes éloges.

Plus l'opération du virage de cabestan est longue, plus le charivari se prolonge. A l'officier qui aura été injuste, avaré ou cruel envers l'ennemi, on jettera ce souvenir à la face ; s'il économise jusqu'à l'avarice, il se l'entendra reprocher. Eh ! qu'importerait aux hommes du cabestan qu'un ministre eût comblé son chef d'éloges ou qu'un conseil de guerre l'eût lavé d'un accusation ! il contrôle les éloges ministériels, il réprovoie l'acquiescement. Un matelot parle au nom de tout l'équipage ; s'il dit un mot cruel, tant pis pour celui qui l'a mérité, il boira sa honte en silence. On ferait tenir dans quelques-unes de ces manifestations la biographie de plus d'un officier.

(A continuer)

Les démanches ont guéris en 30 minutes par la Lotion SANS-TRAIRE de Woolford. Chaque bouteille est vendue par L. Sylvestre, -Sept. 91-10.

Vous attendez pas que les Voleurs viennent pour acheter un revolver, alors n'attendez pas non plus que la maladie arrive avant d'acheter une bouteille de PAIN-KILLER de Perry Davis

Vous pouvez en avoir besoin pendant la nuit, pour les Crampes, Frissons, Rhumatisme, Sciatique, Névralgie, Mal des dents, Toux, Rhume, Mal de Gorge etc. Achetez une Grande Bouteille Maintenant Vieux Prix-populaire 25¢

ETABLIS EN 1868



On trouvera toujours à mon magasin des Montres, Pendules, Lunettes, de première qualité, pouvant s'adapter à toute personne

JONCS DE MARIAGE UNE SPÉCIALITÉ.

Articles en argent, tels que couteaux, fourchettes, cuillers, vases pour fruits, corbeilles, pots à l'eau, huiliers, marinières, gobelets, etc., etc., le tout de première qualité, à des prix très réduits.

Pour réparations comme horloger, il défie toute compétition.

A. E. PIETTE HORLOGER ET BIJOUTIER

En face du Marché Richelieu Maison Brunswick, SOREL.

L'ANCIENNE MAISON P. D. DODS & Co.,

N'est pas entrée dans la combinaison et elle continuera comme par le passé à vendre ses

PEINTURES, VITRES, et VERNIS, etc., et plus bas prix, tout en gardant les mêmes qualités de marchandises.

Nos 188-190 Rue McGill Montréal

TELEPHONE 9310

G. G. GAUCHER, Ci-devant associé de la maison Gauthier & Talmans

—Marchand de— Farines, Provisions, LARD, GRAISSE, GRAIN, ETC.

91-93 Rue des Commissaires et 246 St Paul MONTREAL

Nous nous chargeons de la vente des produits Agricoles et faisons des avances par Consignations, Août 1892-1a.

BANQUE D'HOCHÉLAGA

L'UNE des plus SOLIDES du PAYS

Dépôts reçus et intérêts accordés. Traités vendus et collectés sur toutes les principales villes du

CANADA ET DES ETATS-UNIS

ARGENT

Francs, Anglais et Américain. ACHETE ET VENDU.

SUCCESSALE A SOREL

W. L. M. DESY

HOTEL PICHE

RUE AUGUSTA, SOREL. Liqueurs et cigares de choix ; bonne salle d'échantillon, et tout le confortable que l'on trouve dans un bon hôtel.

Alp. Piche, Prop. RUE AUGUSTA, SOREL

Hotel Riendeau,

—ANCIEN HOTEL— SAINT-NICHOLAS, Cid-devant annexé au Richelieu

PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.

Cet hôtel, auquel le nouveau propriétaire, M. JOSEPH RIENDEAU, a fait subir des améliorations très importantes, offre tous les avantages possibles, tout comme les hôtels les plus confortables de Montréal, et les meilleurs.

Nous croyons donc devoir engager nos amis de cette partie du pays à visiter l'Hôtel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal.

Bien sûr qu'ils n'auront qu'à s'en féliciter. 2 mai 1890.—jno.

LORNEHOTEL

RUE DE LA REINE, — SOREL Joseph Parent, Prop.

Cet hôtel offre maintenant aux visiteurs le confort qu'ils peuvent désirer. Il comprend un restaurant, qui sera toujours garni des meilleurs articles, et où l'on pourra se procurer à toute heure du jour et même la nuit, des HUITRES, en soupe ou autrement, des SANDWICHES, PATES, GATEAUX, BISCUITS, etc., etc.

TABLES DE POOL et de BILLARD, Quant aux articles de consommation LIQUEURS, CIGARES, RAFFRAICHISSEMENTS, etc., ils seront toujours choisis et de première qualité.

—AGENT— CREME A LA GLACE ET VIN CANADIEN, Manufacturé par lui-même.

Ce vin est de première qualité, absolument pur et ne se vend que cinq cents le grand verre.

La cour et les écuries comptent parmi les plus vastes de la ville. Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH PARENT, Prop.

PHENIX

DE LONDRES (ANGLETERRE) ÉTABLI EN 1792.

Successale Canadienne Établie en 1804

Émet des polices en français ; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une successale au Canada.

Montant des pertes payés depuis la fondation de la Cie... \$75,000,000

Capital et fonds de réserve... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires Limitée

Déjà un Gouvernement Fédéral pour la Garantie des assurés Canadiens... \$187,043,000

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

—AGENT A SOREL— W. L. M. DESY, Notaire.

AGENT GENERAL D'ASSURANCE FEU-VIE

ACCIDENT ET MARINE No 52 RUE DU ROI

Banque Molson.

Incorporée par Acte du Parlement, 1855

Bureau Principal... Montréal Capital payé \$2,000,000

Fonds stable 1,150,000

SUCCESSALE A SOREL ; F. W. G. JOHNSON

—GÉRANT— Dépôts reçus et intérêt accordé ; Collections sollicitées et remise de fonds immédiate. Traités fournis sur toutes les principales villes du Dominion. Argent anglais et américain acheté et vendu.

COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE.



Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Solely illustrated. No conditions must be without it. Weekly, \$5.00 a year; \$1.50 six months. Address: 415 N. 2nd St., New York, N. Y.

CARTES D'AFFAIRES

L. H. COMEAU, L. L. L. AVOCAT No 48, Rue du Roi—Sorel

A. P. VANASSE AVOCAT Etude :—Pareau du "Sorelois" Sorel.

WURTELE & LACROIX AVOCATS Bureau de la Seigneurie de Sorel. 6-1 rue du Roi, Sorel

C. J. C. W. rebe, B. C. L. T. Lacroix.

E. A. D. MORGAN, B. C. L. AVOCAT Commissaire pour Ontario et Manitoba. Coin des rues George et Prince, Sorel.

J. A. VILLIARD, L. L. B. AVOCAT 23 Rue George, Sorel.

VICTOR ALLARD, B. C. L. AVOCAT Berthier (En Haut.)

Quimet, Emard & Maureault AVOCATS No 180 Rue St-Jacques, Montréal

L'hon. J. A. Quimet, C. R. ; J. U. Emard, L. L. L. ; E. Maureault, L. L. B. Sorel, 27 avril 1892.—jno.

G. E. MATHIEU, L. L. L. AVOCAT Bâtisse "New-York Life Insurance Co.," Place d'Armes, Montréal.

N. B.—M. Mathieu suivra les cours du district de Richelieu. Sorel, 27 sept. 1889.—1a.

J. N. MONDOR NOTAIRE 30 Rue Georges, Sorel.

Secrétaire-Trésorier du Conseil du comté de Richelieu.

Argent à prêter sur hypothèque.

J. H. ROULEAU ARCHITECTE ET PROFESSEUR De l'École des Arts et Métiers de Sorel. 70, RUE CHARLOTTE, SOREL

J. B. RESTHER & FILS ARCHITECTES BUREAU : Bâtisse Impériale, Chambres Nos 69 et 66.

NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL

M. Resther prendront charge d'expertises, Évaluations, Expéditions, Arbitrages, etc., etc. 26 août 1892—jno.

DAVID ROBERGE GRAND CONSTABLE Et Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Richelieu.

Bureau et résidence, rue Elizabeth No 91, coin de la rue Présidentielle. Bre P.—434 Bell Téléphone—57 SOREL, P. Q. 7 sept. 1892.—1a.

Godias Bernier, Ferblantier.

PLOMBIER - COUVREUR. Remercie cordialement le public de Sorel et des alentours de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et prend la liberté d'annoncer qu'il est plus que jamais en état de donner à ceux qui voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage toute la satisfaction possible.

Ouvrages faits à domicile ; réparations de tuyaux, fournaies, etc., etc., et prend couvertures en ardoise, feiblanc, tôle galvanisée, etc.

Le tout exécuté avec soin, propreté et diligence, par des ouvriers habiles et expérimentés, et à des prix modérés. RESPECTUEUSEMENT :

GODIAS BERNIER, 16—RUE DE LA REINE—16 SOREL.

A Louer LE QUAÏ WURTELE Actuellement occupé par H. C. Charland & Cie. Possession au premier jour. C. J. C. WURTELE, Propriétaire. Sorel, 25 janvier 1893.—1m. If. p.s.

FAMILLE DE TOUS



FILULESHOLLOWAY

Cette grande médecine de famille est au rang principal des nécessités de la vie. Ces fameuses pilules purifient le sang et ont une action des plus puissantes et cependant des plus adoucissantes sur le

Foie, l'Estomac et les Intestins ; donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces grandes sources premières de la vie. Elles sont recommandées avec confiance comme remède infailible dans tous les cas où la constitution, pour quelque cause que ce soit, est mise en danger ou affaiblie. Elles ont une étonnante efficacité dans toutes les maladies incidentes au sexe féminin, à tous les âges ; et comme Médecine Universelle de famille, elles ne sont pas surpassées.

Les Pilules et l'Onguent sont fabriqués au No. 333 OXFORD STREET, Londres, seulement, et sont en vente chez tous les Marchands de Médecines, par tout le monde civilisé, avec prescriptions presque dans toutes les langues.

Les marques de commerce de ces médecines sont enregistrées à Ottawa. C'est pourquoi toute personne qui, dans les limites des Possessions Britanniques, tiendra des contrefaçons en vente, sera poursuivie.

Les acheteurs devraient toujours regarder à l'étiquette qui couvre les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 78 New-Oxford Street, auparavant 538, OXFORD STREET, LONDON, ce sont des contrefaçons.

HABILLEMENTS BON MARCHÉ

—chez— P. E. LIZOTTE

On vient de recevoir un grand assortiment de Pardessus et Habits de toutes grandeurs pour

Enfants et Jeunes Gens Aussi une grande quantité de Tweeds et Draps de toute sorte à 75c dans la pièce.

Il suffit de se rendre à ce magasin pour s'en convaincre.

LIBRAIRIE Saint-Joseph

M. Vallée, tout en remerciant ses nombreux patrons, prend la liberté d'annoncer au public en général qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de jouets de toutes sortes pour les fêtes. De plus une grande variété de cartes pour le

JOUR DE NOËL ET LE JOUR DE L'AN Spécialités en fait d'Albums, Livres de prières de toutes sortes, Chapeteles, Cartes à jouer, etc., etc.

—Un magnifique assortiment de— Cadres, Chronomètres, Miroirs, Etc., Etc.

De plus il se chargera de l'encadrement de gravures ou images de toutes sortes, Diplômes ou certificats sur parchemin.

LE TOUT À PRIX RÉDUITS. Qu'on se le dise et qu'on vienne en foule et tout le monde sera satisfait.

C. VALLEE

73 RUE DU ROI, | porte voisine, | MM. A. C. et L. T. Trempey.



MONSEIGNEUR MAXIME DECELLES,

EVÊQUE DE DRUZIPARA, COADJUTEUR DE SA GRAND-DEUR MGR MOREAU, EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.

MANDEMENT

Pour annoncer la nomination de Monseigneur Maxime Decelles à la Coadjutorerie de Saint-Hyacinthe

LOUIS-ZEPHIRIN MOREAU

Par la grâce de Dieu et la faveur du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Saint-Hyacinthe, Assistant au Trône Pontifical, Etc., Etc., Etc.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous avons, N. T. C. F., de grandes et bien sincères actions de grâces à rendre au Seigneur pour les bienfaits de toute sorte dont il a daigné Nous gratifier, depuis que Nous sommes chargé de l'administration de ce diocèse. Grâce à cette protection divine dont Nous avons constamment ressenti les effets, et sans laquelle, du reste, Nous aurions été impuissant à faire le bien, Nous avons pu remplir tous les devoirs de notre charge pastorale, et répondre, croyons-nous, à toutes les exigences de l'administration.

Mais, N. T. C. F., l'âge s'avance, et les infirmités commencent à se faire sentir. Depuis plusieurs mois, Nous sentons que nos forces diminuent; et tout nous porte à croire que Nous ne devons plus compter sur une vigueur suffisante pour pouvoir exercer les fonctions épiscopales qui exigent quelque fatigue corporelle. — Comme Nous avons grandement à cœur que le diocèse ne soit pas retardé dans son essor vers la prospérité, Nous avons craint que l'affaiblissement de notre santé ne fût un obstacle à son progrès, en ne Nous permettant plus la même activité. Avec l'assentiment de notre vénérable Métropolitain et de nos dignes Co-Provinciaux, Nous en sommes donc venu à la détermination de prier Notre St-Père le Pape Léon XIII de vouloir bien accepter notre démission de l'Evêché de St-Hyacinthe, ou de nous accorder un Coadjuteur avec droit de succession. En faisant cette démarche, Nous nous remettons au bon vouloir de Sa Sainteté, en lui protestant que Nous reconnaissons dans la décision du Chef auguste de l'Eglise, la volonté divine, que Nous voulions, sur cette question comme sur tout autre, faire avant tout et par dessus tout.

Notre humble supplique a été exaucée, N. T. C. F., et Nous venons avec bonheur vous faire connaître que le St-Père a daigné Nous accorder, non un successeur, comme Nous l'aurions désiré, mais un Coadjuteur ayant droit de succession, dans la personne de Monseigneur Maxime Decelles, auquel le St-Père, dans le consistoire du 19 Janvier dernier, a décerné le titre d'Evêque Titulaire de Druzipara.

Cette nouvelle va nous réjouir grandement, Nous en sommes sûr, N. T. C. F., et le premier sentiment qu'elle fera naître dans vos cœurs sera celui de la reconnaissance envers la divine Providence, qui pourvoit à vos besoins spirituels et le prévient même avec une si tendre sollicitude — de la reconnaissance encore envers le Vicaire de Jésus-Christ, qui assure à votre Evê-

que un successeur selon le cœur de Dieu.

Votre foi éclairée vous fera reconnaître dans Mgr l'Evêque de Druzipara l'Élu du ciel, puisqu'il a été choisi et qu'il est envoyé vers vous par le Chef Suprême de l'Eglise, qui seul sur la terre possède la prérogative et le pouvoir d'instituer des Evêques, et de désigner le champ où leur apostolat doit s'exercer. Vous l'accueillerez donc avec une joie mêlée de bonheur, et vous lui donnerez toute votre confiance, ainsi que Nous le faisons Nous-même: car c'est avec ce sentiment que Nous le recevons comme notre auxiliaire dans le gouvernement de ce diocèse, comme notre appui dans les labeurs de nos derniers jours au milieu de notre chère famille diocésaine.

Monseigneur Decelles est un enfant du diocèse: il a été élevé et a grandi au milieu de vous, et vous savez tous que sa carrière sacerdotale a été celle d'un fidèle, prudent et zélé ministre du sanctuaire. Ces qualités, qui ont jusqu'ici caractérisé sa vie sacerdotale, ne doutez pas, N. T. C. F., qu'elles seront agrandies, élevées encore par la vertu de l'unction qui fait les Pontifes, et qu'elles seront l'ornement de son épiscopat.

Quoique Nous Nous proposons de travailler tant qu'il Nous restera un peu de force, Nous mettrons néanmoins à contribution les éminentes qualités et le zèle ardent de notre digne Coadjuteur pour l'avancement et la prospérité des œuvres du diocèse. Et afin qu'il ait le champ libre pour opérer toute sorte de biens, Nous lui conférons tous les pouvoirs que Nous accordons le droit, et avec la permission du St-Siège, tous ceux dont Nous jouissons en vertu d'Indults apostoliques — Nous lui munissons des facultés les plus amples, à l'effet de visiter en notre nom le diocèse et d'y porter des ordonnances, d'administrer les sacrements de la Confirmation et de l'Ordre, d'exercer toutes les fonctions épiscopales; de faire en un mot tout ce qu'il jugera plus convenable au bien de notre sainte religion et à la sanctification de vos âmes.

Monseigneur Decelles sera donc muni de tous les pouvoirs capables de promouvoir votre bien spirituel, ainsi que les intérêts généraux et particuliers du diocèse. Nous attendons en conséquence de votre piété que vous le recevrez comme si vous Nous receviez Nous-même, et que, dans tous vos rapports avec le digne Prélat, vous vous pénétrerez d'un religieux respect pour sa personne, et pour le caractère sacré dont il est revêtu. Il vient à vous du reste comme pasteur de vos âmes, puisque, un jour qui n'est peut-être pas loin, il devra monter sur le siège épiscopal de Saint-Hyacinthe. Le Seigneur en l'appelant à partager nos travaux jusqu'à ce qu'il en prenne la charge complète, lui a mis au cœur un sincère et tendre amour pour vous, avec le désir ardent de "se dépenser pour vos âmes."

Bénissez et remerciez le Ciel, N. T. C. F., de cette nouvelle grâce qu'il vous accorde dans sa bonté, et faites en sorte qu'elle vous soit salutaire. Elle le sera, si vous la considérez avec les yeux de la foi, et si vous d'associez

vos âmes à en bien profiter pour votre avancement dans la piété et l'amour de Dieu.

En attendant que l'unction épiscopale soit conférée au nouveau Pontife, vous vous ferez un devoir de prier avec ferveur, pour que l'Esprit Saint descende en son âme, et le comble de tous les dons qui font les apôtres de la Sainte Eglise de Dieu. Il se dévouera à tout ce qui pourra faire votre bonheur, d'autant plus efficacement que vous lui aurez obtenu une plus grande abondance de grâces. Priez la Bienheureuse Vierge Marie, reine des apôtres, et St-Hyacinthe, le Bienheureux Patron de ce diocèse, de lui être favorables et de le conduire dans toutes ses voies.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales, et autres où se font les offices publics, et en chapître, dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St-Hyacinthe, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le deux février mil huit cent quatre vingt treize.

L.-Z., EV. DE SAINT-HYACINTHE.

Par Monseigneur, A.-X. BERNARD, Chanoine, Secrétaire.

CETTE DECOUVERTE

"L'ELECTEUR" S'EMBALLÉ

LES ECONOMIES SONT REELLES

L'Electeur a fait une découverte!

Il a découvert, dit le Courrier du Canada, que le gouvernement local n'a pas fait d'économies, que M. Hall a trompé la chambre, et que les dépenses, au lieu de diminuer, ont augmenté!!!!

Le brave homme qui est responsable de cette trouvaille mérite un brevet d'invention. Comment s'y prend-il pour en arriver à une aussi prodigieuse révélation?

Voici son procédé: il compare les six premiers mois de l'année fiscale 1891-92 avec les six premiers mois de 1892-93. Et il accorde M. Hall d'avoir falsifié le chiffre de la dépense pour les six mois de l'année conservatrice. Nous le citons:

Dans son dernier discours sur le budget, page 6, M. Hall dit \$2,302,543,87. Or c'est tout simplement un mensonge et un mensonge d'autant plus grossier, qu'il est carrément démenti par un document tourné par M. Hall lui-même: l'Etat des recettes des paiements de la province de Québec du 1er juillet 1892 au 15 janvier 1893.

A la page 9 de ce document, il est établi, que pour les six mois en question, le total des paiements a été de \$4,079,808,35 y compris \$1,000,000 de remboursement sur les emprunts temporaires. En retranchant ce \$1,000,000, comme M. Hall, l'a fait pour les derniers six mois de l'administration Mercier, il reste pour la totalité des autres paiements \$3,979,808,35.

C'est précisément ce chiffre que M. Hall a falsifié dans son discours sur le budget en le réduisant à \$2,302,543,87, pour baser sur cela sa prétendue réduction de \$400,000. Pour cacher ce tour de force, il a tout simplement rayé d'un trait de plume les \$476,269,15 de différence dans les mandats et les \$47,990,89 de prêts et tempêtes, outragants du 13 juin 1892.

Voilà le procédé mis à nu. L'Electeur décerne le trésorier de faux parce qu'il n'inclut pas dans le chiffre de la dépense pour l'année courante le chiffre des mandats impayés de l'ancien exercice. Ils sont rudement novices les financiers de l'organe libéral! Ce que le trésorier a fait, c'est exactement ce qu'il devait faire, ce qui s'est toujours fait et se fera toujours, tant que nous aurons des comptes Publics dans la province. Les mandats impayés de l'ancien exercice ne sont pas des dépenses de l'exercice en cours. Ils figurent dans les comptes Publics comme opération de caisse, et c'est tout. Et pour les six premiers mois de l'année dernière dont M. Mercier est responsable, le trésorier a également retran-

ché les mandats impayés du chiffre des dépenses. L'honorable M. Hall a traité les deux exercices de la même manière; qu'avez-vous à dire?

Quant aux prêts aux victimes des ouragans, tout ce que nous avons à répondre à l'Electeur c'est qu'un prêt ne peut être inclus dans la dépense. C'est d'une simplicité absolument élémentaire.

La découverte de l'Electeur ne vaut pas cher, comme on le voit. Nous déions l'Electeur d'entamer la démonstration que nous avons déjà faite ici, et que nous allons répéter au sujet de la diminution des dépenses.

L'exercice 1891-92, à nous légué par le régime Mercier, nous montre une dépense ordinaire de \$4,446,639. (Voir comptes publics de 1891-82, p. 17). Eh bien, les dépenses ordinaires de l'exercice actuel, 1892-93, qui se termineront le 30 juin prochains ne dépasseront certainement pas \$3,992,193. En effet l'an dernier le gouvernement a fait voter pour cet exercice un budget général de \$5-582,178. Au début de la présente session le trésorier a soumis un état des mandats spéciaux émis depuis le 1er juillet 1892, qui ne s'élève qu'à \$28,807. Et ces jours-ci M. Hall a soumis à la chambre le budget supplémentaire pour ce même exercice, qui n'est que de \$39,433. Additionnez:

Table with 2 columns: Budget général 1891-92, Mandats spéciaux, Budget supplémentaire. Total: 3,992,193.

Dépenses totales pour 1892-93 \$3,992,193. Mais de ce chiffre, pour trouver les dépenses ordinaires, il faut retrancher les dépenses imputables au capital:

Table with 2 columns: Travaux publics, Subsidés aux chemins de fer, Remboursements des dépôts. Total: 1,668,826.

En retranchant ces dépenses du capital, de la dépense totale, nous avons ce résultat:

Table with 2 columns: Dépenses totales 1892-93, Moins dépenses imputables au capital. Total: 1,668,826.

Dépenses ordinaires, 1891-93 \$3,992,193. Retranchez ce chiffre de dépenses ordinaires du chiffre des mêmes dépenses pour 1891-92, et vous aurez:

Table with 2 columns: Dépenses ordinaires, 1891-92, Dépenses ordinaires, 1892-93. Total: 3,992,193.

Diminution \$454,446. Pour la première année de son règne, le cabinet conservateur a donc retranché pour \$454,446. On peut dire dès à présent que c'est un fait accompli.

L'Electeur est incapable de toucher à ces chiffres.

Pour la première année de son règne, le gouvernement conservateur a fait \$450,000 d'économies.

Et cette année le chiffre des économies va atteindre au-delà de \$600,000.

Voilà les faits, voilà les chiffres inattaquables.

Le Montréal et Sorel

Un jugement de \$250,576 en faveur de M. Leduc

M. le juge Davidson a rendu sa décision vendredi matin dans la cause de M. Joël Leduc contre le chemin de fer Montréal et Sorel.

Le demandeur a obtenu jugement en sa faveur pour la somme de \$250,576.

Mères, lisez attentivement ce qui suit.

St-ADRIEN, 25 septembre 1881. MM. DR ED. MORIN & CIE. Québec.

C'est avec plaisir que je recommande votre Sirop Cabant pour les enfants.

Depuis trois ans que je l'emploie pour mes enfants, ils s'en trouvent très bien. Leur dentition se fait sans douleur et aux premiers symptômes de la maladie, je leur administre votre Sirop toujours avec succès.

Voilà prouvé MME DROUVER BEAUCHENE.

Le LINIMENT de MINARD est le meilleur.

PETITES NOTES

Le Sénat est ajourné au 21 du courant.

Un avocat a bien plus de chance qu'un autre de gravir l'échelle sociale, puisque le BARREAU est à sa disposition.

La femme n'est pas seulement le charme de la famille; elle est aussi, dans beaucoup de cas, sa couronne et sa dignité.

A. de GASPARI.

M. l'abbé F. P. Côté, curé de Saint-Valérien, a été nommé, par Mgr Moreau, missionnaire agricole pour le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Le comble de la fin: — Quel est le comble de la bonté pour une couturière? — ??? — C'est de pleurer à chaudes larmes en voyant son pauvre de janier.

Il est certain, dit le Nicoletain qu'il y aura un pont sur la rivière Nicolet au mois d'avril. Les entrepreneurs poussent les travaux avec vigueur et les piliers sont déjà en grande partie achetés. La pierre est toute rendue sur les lieux et les autres matériaux sont aussi sur place.

Le traité commercial par lequel le Canada sera traité par la France sur le pied des pays privilégiés, a été signé à Paris. Lord Dufferin représentait la Grande-Bretagne, sir Chs. Tupper, le Canada, et MM. Develle et Siegfried représentaient le gouvernement français dont ils font partie.

Ce traité va être immédiatement soumis aux chambres de France et du Canada pour être ratifié.

Le bruit court à Toronto que M. W. R. Meredith, chef de parti conservateur à l'Assemblée législative, doit bientôt abandonner la vie publique. On attribue cette détermination du chef conservateur au fait qu'il a perdu tout espoir de pouvoir se faire appuyer par le vote catholique de la province. Son programme anti-catholique de 1890 a eu l'effet de lui aliéner l'élément catholique qui forme près d'un cinquième de la population. Tout en étant anti-catholique ce programme n'était pas assez ultra-protestant pour détacher du gouvernement un fort contingent de ses partisans.

On ne connaît pas encore le nom du successeur de M. Meredith.

Condamnation de "l'Opinion Publique"

Le Nicoletain annonce que dimanche, le 5 février courant, Sa Grandeur Mgr, l'Evêque de Nicolet a interdit aux fidèles la lecture de l'Opinion Publique. Il est certain que ce journal fait fausse route sur plusieurs points importants de la doctrine et de la morale. La publication du poème Jacques Rolla, d'Alfred de Musset, dans son dernier numéro, est une faute grave. Germain ne réussira jamais à faire croire que cette pièce n'est pas d'une immoralité dégoûtante et que les blasphèmes et les impiétés de Rolla, qui se vante de ne pas baisser les pieds sanglants du Christ et de rester seul debout sous ses sacrés portiques, — sont de nature à raffermir dans la foi les âmes fidèles. Non, sous aucun rapport, la vie de Rolla ne peut être citée comme exemple à qui ce soit. Il vaut mieux l'ignorer que de la connaître.

Un homme meurt des suites d'une coupure de rasoir

Un nommé Beaulieu, du Cap Blanc, Québec, est mort mercredi des suites d'un empoisonnement du sang causé par une coupure de rasoir chez un barbier de Québec.

Cet accident a créé un certain émoi.

Grand banquet des Forestiers Catholiques

Nous recevons de Québec les lignes qui suivent avec prière de les publier, ce que nous faisons avec plaisir. Ces lignes ont paru dans l'Electeur de jeudi:

L'Ordre des Forestiers Catholiques a donné mercredi, au "Florence," sans contredit le plus bel hôtel de la capitale, un banquet magnifique.

Les trois cours locales, Laval (Faubourg St-Jean), Frontenac (Haute et Basce-Ville), et Saint-Roch, se réunissaient dans de fraternelles agapes. Il y avait là près de cent cinquante membres de l'Ordre, qui entre eux s'appelaient "frères" gros comme le bras. Le lecteur sait déjà sans doute que la Foresterie catholique a été fondée à Chicago il y a une quinzaine d'années pour satisfaire le besoin d'association et d'appui mutuel naturel aux hommes, et pour neutraliser l'enrôlement des catholiques dans les sociétés secrètes. Similia similibus curantur. L'Ordre Forestier est une société secrète en tout bien tout honneur; le chapelain est le seul non initié qui ait accès aux séances. Les Forestiers ont leur mot de passe et tout un cérémonial mystique d'initiation. Approuvé par l'autorité ecclésiastique, l'Ordre s'est rapidement développé et, comme l'a dit pittoresquement un des orateurs, est devenu un grand arbre dont les rameaux s'étendent de Chicago au Saguenay.

Il n'a pas d'autre nationalité, et ne connaît d'autres frontières que celles de la religion. La Foresterie catholique est par elle-même une grande idée, et forme déjà l'un des corps les plus puissants de l'Amérique. Elle compte 25,000 adeptes qui se reconnaissent et se prêtent appui partout où le hasard les conduit. Fondée à Québec en 1889, la Cour Laval, qui est la première et la plus importante, comptant déjà 250 membres, s'est vite multipliée, et les trois cours de Québec ont depuis quatre ans versé \$19,478 à leurs veuves et à leurs malades.

Ajoutons que les Frères de Québec ont littéralement ébloui leurs invités par la magnificence de leur fête. Leur banquet a été superbement ordonné, leur menu délicieux, et servi dans toutes les formes par l'escadron léger des filles d'hôtel du "Florence."

Le LINIMENT de MINARD guérit le rhumatisme.

WATERLOO

Le Journal de Waterloo nous apprend que lundi de la semaine dernière, M. A. F. Savaria M. P. P., et M. J. R. Tartre, notaire, de Waterloo, se sont rendus auprès de Mgr de Saint-Hyacinthe pour lui présenter la requête de tous les paroissiens de Waterloo, demandant que Sa Grandeur ne leur enlève pas leur curé. Ils ont été des mieux accueillis par Mgr Moreau qui leur a répondu que cette démarche leur faisait honneur, mais qu'il regrettrait, pour bien des raisons, de ne pouvoir se rendre à leurs désirs.

Notre digne curé ajoute, le Journal, va donc nous être enlevé. Il a passé dans cette paroisse en faisant le bien, et il continuera de le faire sur un plus grand théâtre. Tout en regrettant son départ, nous le félicitons de sa promotion, et nous le prions d'accepter nos meilleurs souhaits de succès dans le nouveau champ du Seigneur où il va être appelé à travailler.

Il est maintenant certain, dit encore le Journal, que son successeur va être le Rvd J. L. Beau regard, curé de Saint-Joachim. Voilà qui doit nous consoler, car il était difficile de trouver un plus digne prêtre pour remplacer celui que nous allons perdre. Nous lui souhaitons donc la bienvenue au milieu de nous, et nous n'avons pas de doute qu'il continuera dignement l'œuvre de son prédécesseur.

LE LINIMENT ANGLAIS pour éparvins enlève toutes bosses, moles, enrouchez, et taches des chevaux, tumeurs, courbes, esquilles, entorses, maux de gorge, toux, etc. etc. Parques \$50 par l'emploi d'une bouteille. Garantie comme étant le remède le plus merveilleux pour toutes ces sortes de maux. Chaque bouteille est vendue par I. SYLVESTER, 25 sept. 91. — Québec.

Saint-Guillaume d'Upton.

M. Joseph Saucier a été unanimement élu maire de cette paroisse.

M. l'abbé M. Blais, curé de Saint-Guillaume d'Upton, souffre depuis quelque temps d'une maladie de cœur.

M. Victor Dessert, hôtelier, a complètement terminé les réparations qu'il a fait subir à son hôtel et a aussi terminé son installation. C'est sans contredit un hôtel de première classe.

Le commerce, à Saint-Guillaume, est languissant, à l'exception du commerce de foin qui s'écoule facilement et à un prix relativement bon, vu le manque d'argent. Le foin numéro 1 se vend actuellement \$10.00 la tonne, livrable dans le cours du printemps.

La Compagnie du Pacifique Canadien fait creuser dans le village de Saint-Guillaume d'Upton, près de sa ligne, un puits artésien. Le creusage en est rendu à environ neuf cents pieds et la compagnie a encore donné le contrat pour cent pieds. On creuse dans le roc vif depuis environ six cents pieds et il faut absolument traverser ce lit de pierre avant d'avoir l'eau.

On craint, dit-on, qu'il ne traverse la croûte terrestre et qu'il ne se produise une irruption. Avis!!!

Pendaison dans le Massachusetts

Le nommé Wallace Holmes, condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, a été exécuté la semaine dernière dans la cour de la prison de Springfield, Mass. Il avait dormi profondément pendant toute la nuit et, à son réveil, il a déjeuné avec un excellent appétit. Il paraissait résigné à son sort, et a conservé jusqu'à la fin tout son sang froid; les quelques témoins réunis dans la cour pour assister à l'exécution étaient certainement plus émus que le condamné quand ils ont vu celui-ci, s'appuyant sur des béquilles, sortir de la prison, entouré de quatre gardiens, s'avancer vers l'échafaud et en gravir avec peine les degrés; mais son visage, d'une pâleur mortelle, ne trahissait aucune angoisse intérieure, et c'est d'un ton parfaitement calme qu'Holmes, après avoir eu les bras et les jambes liés, a dit aux aides du bourreau de faire attention à ce que le nœud coulant qu'on venait de lui passer autour du cou ne fit pas tomber les fleurs fixées à la boutonnière de son paletot.

Avant de lui couvrir le visage du bonnet noir, le shérif a dit au condamné qu'il pouvait parler pendant quelques instants s'il avait des révélations à faire. Holmes en a profité pour déclarer que c'était sans préméditation qu'il avait tué sa femme; dans un moment de colère provoqué par un excès de boisson, il l'avait frappée d'un coup de pied dans le ventre aux suites duquel elle avait succombé. Il s'est plaint ensuite des ministres protestants qui n'étaient pas venus le voir dans sa prison, et a dit qu'il s'était, à cause de cela, converti au catholicisme. Il a terminé son petit discours en remerciant tous ceux qui lui avaient témoigné quelque sympathie et en disant adieu à l'aumônier qui l'assistait et au gardien de la prison. Quand la trappe a basculé, le corps du supplicié est retombé inerte au bout de la corde, sans que la moindre convulsion l'agitât. Moins de douze minutes après, Holmes était mort. On a coupé la corde, et le corps a été envoyé à Providence, R. I., et remis à la scier du condamné, qui habite cette ville.

Vin pur de Sainte-Catherine, manufacturé avec d'excellent raisin, en vente chez F. N. CHAGNON \$1.00 LE GALLON SEULEMENT. 10 fév. — 1m.p.

Echos de la Ville et du District

L'élection de M. F. O. Lamar- che, comme maire de Berthier, est contestée. La messe hier, à l'église pa- roissiale, a été chantée par M. l'abbé Bonin. Il y avait en ville samedi un très grand nombre de personnes de la campagne. Nous regrettons d'apprendre qu'un rhume violent empêche, depuis quelques semaines, M. P. U. Benoît de sortir. Le terme régulier de la Cour de Circuit s'est ouvert aujourd'hui sous la présidence de l'honorable juge Ouimet. On nous prie de rappeler qu'il y aura, mercredi soir, à l'heure ordinaire, une assemblée générale des Forestiers Catholiques. M. l'abbé Sénécal a donné hier, au prône, le résultat du recensement fait par les MM. de la cure et que nous avons publié dans notre édition de vendredi. M. Richard Bernard, indisposé depuis quelques jours, était assez bien hier pour se rendre à l'église et s'acquitter de ses devoirs d'organiste. Hier, aux messes de 8.30 et de 10h., M. l'abbé Sénécal a fait ses adieux à ceux au milieu desquels il vit depuis maintenant sept ans. Le Révérend Père Dugas, du collège de Berthier, doit partir la semaine prochaine pour la Terre-Sainte. Son voyage durera quatre ou cinq mois. Dimanche, après la messe pa- roissiale, on chantera, dans toutes les églises du diocèse, le Te Deum à l'occasion des noces d'or de sa Sainteté Léon XIII. On sait que dimanche Sa Sainteté comptera 50 années d'épiscopat. Les amateurs de Sorel, qui ont donné dernièrement, à l'Acadé- mie de Musique, la jolie soirée dont tout le monde a conservé un si bon souvenir, sont partis ce matin pour Trois-Rivières, où ils joueront ce soir et demain soir. Nos meilleurs souhaits de suc- cès les accompagnent. Eau de Saline de Varennes. Le soussigné vient d'obtenir l'a- gence pour la vente de l'EAU DE SALINE DE VARENNES, laquelle est d'une richesse très grande et for- tement recommandée par les mé- decins. Prix : SEULEMENT 15 cts le gal- lon. F. N. CHAGNON, marchand- épicer, rue du Roi, Sorel. 10 fév. — 1m. p. Deux lettres de Sa Grandeur Mgr Moreau ont été lues au prône hier. L'une recommande une quête dimanche prochain, au profit des missions pauvres du dio- cèse, l'autre annonce la nomina- tion de Mgr DeCelles à la coad- jutorerie de Saint-Hyacinthe. Nous publions ailleurs cette dernière lettre. Un accident survenu aux ma- chines de la manufacture de pa- pier de Saint-Joseph de Sorel a été cause que cette manufacture a été fermée depuis une dizaine de jours. Les opérations, cependant, doivent recommencer incessam- ment. Notre confrère de la Gazette de Berthier, M. C. A. Chênevert, avocat, se plaint d'avoir été, il y a quelques jours, attaqué, assailli et battu brutalement par un homme du nom de Bacon. Ce dernier a été condamné par le magistrat W. G. McConnell à subir son procès aux prochaines assises criminelles et à être em- prisonné sur le champ à défaut de fournir deux cautions de \$500 chacune. Le cautionnement a été fourni. Cette affaire a créé tout en émoi dans la petite ville d'ordinaire si paisible de Ber- thier.

M. le Dr A. Fortier de Saint- David, était en ville samedi. M. Victor Dessert, de Saint- Guillaume d'Upton, est en ville. M. H. C. Charland est parti ce matin pour Ottawa, où il pas- sera une couple de jours. Des billets de retour, de Mont- réal à Ottawa, se vendent aujour- d'hui, à Montréal, \$2.50 seule- ment. Son Honneur le maire de Ber- thier, M. F. O. Lamarche, était en ville, samedi, l'hôte de M. H. C. Charland. M. l'abbé Arthur Saint-Louis, curé de Saint-Barnabé, est en cet- te ville, l'hôte de Monseigneur DeCelles. Le marché, samedi, a été l'un des meilleurs de la saison. Il était très bien approvisionné et tout s'est vendu à des prix élevés. Les trottoirs sont excessive- ment glissants et dangereux. Pourquoi n'y pas déposer de la cendre ou mieux encore du sable, où cela se peut, ou du bran de scie. C'est demain la Saint-Valentin. Il faut voir aussi comme on achè- te de ces caricatures qui sont de- puis quelques jours exposées dans certaines vitrines et font qui un sourire, qui une grimace aux cu- rieux et aux passants. Une seule publication, hier, à l'église de cette ville. C'est ce qui ne s'était pas vu depuis de longues années. Est-ce donc que l'hiver a été si rigoureux qu'il a refroidi tous les cœurs ?... M. Pierre Cournoyer nous ap- prend qu'il n'est pas le gérant, mais bien le propriétaire de l'Hô- tel Canadien. Nous avions tou- jours cru qu'il était les deux à la fois, m. dans tous les cas, nous enregistrons avec plaisir son ex- plication. Le Capitaine Normandeau, gé- rant de l'agence des détectives, de l'Assomption, était samedi de passage en cette ville. M. Nor- mandeau avait amené à la prison du district le nommé J.-Bte Mar- tel, accusé d'avoir mis le feu à un bâtiment dans la paroisse de Lavaltrie. Sa Grandeur Mgr Gravel, évê- que de Nicolet, a ordonné que pendant le carême, cette année, le lundi, le mardi et le jeudi de chaque semaine seront, dans son diocèse, des jours gras, et le mer- credi, le vendredi et le samedi, des jours d'abstinence, mais non de jeûne. Cette ordonnance s'étend mê- me jusqu'à la Semaine Sainte. Un cheval, mené à fond de train, a failli renverser une jeune fille hier, dans la rue Augusta. Quand donc comprendra-t-on que les chemins publics, les rues de la ville, ne sont pas des hippo- dromes ? Il arrivera, quelque bon jour, des accidents que l'on aura lieu de regretter amèrement. Allons, MM. les constables, faites donc en sorte que les régle- ments municipaux soient, sous ce rapport, rigoureusement obser- vés. Lors de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Saint- Roch de Richelieu, tenue le 7 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité : "Que les citoyens de Saint- Roch ont appris avec joie l'éleva- tion de leur ancien curé au poste de coadjuteur de Monseigneur de Saint-Hyacinthe. "Que les membres de ce con- seil profitent de l'occasion pour présenter leurs félicitations à Monseigneur DeCelles et lui té- moigner leur vive reconnaissance pour le bien spirituel et tem- porel qu'il a fait durant les dix années qu'il s'est dévoué pour la paroisse de Saint-Roch."

M. A. Demers, avocat, de Berthier, est en ville. A l'Archiconfrérie, hier soir, le sermon a été donné par Mgr De- Celles. M. Chs Lord est revenu samed- i de Montréal, où il était allé passer quelques jours. La Cour de Circuit, pour le comté de Berthier, s'ouvrira le 17 du courant, à Berthierville. Ce soir M. Dallaire, conféren- cier nommé par le gouvernement de Québec, donnera à Berthier une conférence agricole. M. A. Germain, de la société légale Auger, Germain, Leclair et Chaffers, de Montréal, est en ville pour affaires professionnelles. L'agent des MM. Lefebvre, qui ont fait l'acquisition de l'usine à sucre de Berthier, est M. Eugène Gondron. Le conseil du comté de Ber- thier aura une assemblée spéciale mercredi. Les délégués du comté se réuniront aussi ce jour-là. La publication des minutes de la dernière assemblée du conseil de ville est forcément remise à mercredi, faute d'espace, ainsi que les prix du marché. Le marché à bois, samedi, a été le meilleur de la saison. Plus de 150 voitures station- naient sur la place du marché Saint-Laurent, et le bois qu'elles contenaient a été vite écoulé. M. Poupore, ancien député de Pontiac, était en ville la semaine dernière, alors qu'il a fait l'acqui- sition d'un certain nombre de bar- ges qu'il viendra chercher au printemps. M. Adélar Paul Hus, fils de M. l'échevin Pierre Paul Hus, a épousé ce matin Mlle Rosanna Cournoyer. Les nouveaux époux sont aus- sitôt partis pour Saint-Hyacinthe et Sherbrooke. Nos meilleurs souhaits. M. J. E. Beaubien, télégra- phiste, est parti ce matin pour Trois-Rivières, où il ne reviendra que demain soir ou mercredi. Il sera, durant son absence, rempla- cé par M. John Connell, de l'a- gence des Travaux Publics de cette ville. Grand concert demain soir au collège de Berthier, à l'occasion du départ du Révérend Père Du- gas pour la Terre-Sainte. Le pro- gramme comprend de la musique, du chant, un drame et une opérette. Le concert commencera à 7.80 précises. Prix, 25, 15 et 10 cents. On a fait dernièrement, à l'é- glise de Sainte-Cécile de Milton, l'inauguration d'un très joli or- gane. L'Union, de Saint-Hyacinthe, nous apprend que notre concitoyen, M. L. T. Trempe, a envoyé, à cette occasion, au curé de la paroisse, M. l'abbé Charbonneau, une généreuse contribution. Les encans arrivent. Déjà plu- sieurs sont annoncés pour des dates très rapprochées ; aussi M. J. O. Weillbreuner, encanteur, nous prie d'annoncer que ceux qui dé- siraient faire encan au printemps feraient bien de le voir sans dé- lai. Si l'on attend trop, il y aura encombrement, et les ventes en souffriront. JOBS ! JOBS ! JOBS ! La grande vente annuelle de jobs à bon marché est commen- cée ce matin au magasin de M. C. O. Paradis. Il y a foule et tout se vend à des prix des plus popu- laires. Un seul prix et pas de perte de temps. Tous les jours il y aura des jobs nouveaux. Ne pas ou- blier que le magasin sera fermé chaque jour à 6h. p. m., afin de préparer les ventes du lende- main.

La Gazette de Berthier s'op- pose fortement au projet de loi de M. J. M. Teller, pour annexer le comté de Berthier au district judiciaire de Joliette. Il y a longtemps que nous avons enregistré notre protestation contre le démembrement du district de Ri- chelieu et nous espérons que les députés du district, à Québec, MM. La Lacouture, Victor Al- lard et V. Gladu, ainsi que MM. Dorion et Sylvestre, M. C. L., feront tout en leur pouvoir pour que le bill de notre ami M. Tel- lier reste in eternum à l'état de projet. La Gazette de Berthier donne le tableau suivant des bap- têmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans les différentes paroisses du comté de Berthier, durant l'année 1892 :

| Baptêmes | Décès | Mariages |
|---|-------|----------|
| Berthier, 126 | 83 | 23 |
| St-Cuthbert, 124 | 74 | 30 |
| St-Gabriel, 116 | 54 | 11 |
| St-Berthélemi, 103 | 54 | 13 |
| St-Norbert, 64 | 24 | 11 |
| Ile Dupas, 58 | 30 | 11 |
| Lanoraie, 51 | 35 | 11 |
| St-Damien, 44 | 16 | 8 |
| St-Michel, 39 | 8 | 2 |
| Lavaltrie, 28 | 22 | 6 |
| St-Edmond, 15 | 6 | 1 |
| St-Zénon, (registre non encore re- çu.) | | |

LE RHUMATISME GUERI EN UN OUR.—Le Remède-Sud Américain pour le Rhumatisme et la Névralgie guérit radicalement dans 1 ou 3 jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieuse. Il enlève la cause et la ma- ladie disparaît immédiatement. La première dose fait beaucoup de bien.—75 cents. Vendu par I. SYLVESTRE. 17 août 1892.—1a

Le "Montréal & Sorel." Pour l'information de nos lec- teurs nous croyons devoir rappe- ler que les trains, sur ce chemin, partent de Sorel, le matin, à 6.15, et de Montréal, pour Sorel, à 4.30 p. m.

HEMORROIDES ! HEMORROIDES ! HEMORROIDES DOULOUREUX SYMPTÔMES : Humidité, démangeaison intense et douloureuse, et toute la nuit, augmentée si on se gratte. Si on laisse faire il se forme une tumeur qui, souvent, saigne et forme ulcère, devenant très sensible. L'ONGUENT SWAYNE arrête la démangeaison et le saignement, guérit l'ulcération et, dans la plupart des cas, enlève les tumeurs. Chez les pharmaciens ou par la maille pour 50 cts. Dr SWAYNE & Fils, Philadel- phie. LYMAN FILS & CIE Agents pour le gros Montréal. 1 an.—Du 28 août 1891.

La crinoline La crinoline, la hideuse crino- line, qui fait de la femme un cône mal fini, menace de revenir à la mode. C'est un fléau que l'on ne sau- rait trop combattre. Les grands journaux de l'Eu- rope et des Etats-Unis ont com- mencé la guerre, qu'ils poussent avec vigueur, et une législation, celle du Minnesota, a même cru devoir légiférer contre cette in- vention exécrable. Voici le projet de loi qu'elle a en ce moment à l'étude : Article 1er.—Il est interdit à quiconque se soit, dans toute l'étendue du Minnesota, de fabriquer, vendre, mettre en ven- te, porter, ou de favoriser la fabri- cation, la vente ou l'usage de cotillons ou jupes à cercceaux ou de n'importe quel vêtement qui y ressemble. Article 2.—Toute personne contrevenant à la présente loi ou à l'importe laquelle de ces pres- criptions, ou favorisant la contra- vention à la même loi, sera puni d'une amende de \$5 à \$25 pour chaque contravention, et la contrainte par corps est fixée à trente jours d'emprisonnement au maximum. Que nos législateurs ne sui- vent-ils pas cet exemple ?

AVIS L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la COMPAG- NIE D'IMPRIMERIE RI- CHELIEU, pour l'élection des directeurs et pour toutes autres affaires concernant ladite com- pagnie, aura lieu à Sorel, au bu- reau du SORELLOIS, rue Au- gustin, No 84, le 23 février cou- rant, à 7.30 hrs P. M. A. P. VANASSE, Gérant et Secrétaire. Sorel, 10 février 1893.

L'ivrognerie SES CONSEQUENCES Un drame poignant s'est dé- roulé la semaine dernière dans une luxueuse maison de Gramer- cy Park, à New-York, habitée par M. Wm Warring, jeune avocat de beaucoup de talent, ayant son cabinet dans Broadway. M. Warring, dans un accès de boisson, a essayé de se tuer et s'est très grièvement blessé d'un coup de revolver dans la région du cœur, en présence de sa femme et de ses enfants. Fils d'un ancien avocat de grand renom, de Brooklyn, M. Warring avait reçu une éducation des plus soignées qu'il avait com- plétée ensuite par un long voyage en Europe, et son père lui avait légué en mourant une très belle fortune. Pendant son séjour en Europe, M. Warring a épousé une jeune actrice du théâtre royal de Vienne, Elza Hoffmann. De retour à New-York, il avait embrassé avec beaucoup de suc- cès la profession de son père. Les premières années de son mariage ont été très heureuses ; mais de- puis deux ans environ, le jeune et riche avocat s'est adonné à la boisson et en a presque perdu la raison. M. Warring, après sa tentative de suicide, a été transporté à l'hô- pital Bellevue. Son état, quoique critique, n'est pas considéré comme absolument désespéré. On dit que Mme Warring est presque folle de chagrin. Voilà où conduit l'ivrognerie ! Onguent et pilules d'Holloway —Conseil aux faibles—Ceux qui sont exposés à une tempéra- ture changeante pendant une pé- riode prolongée doivent recher- cher tous les moyens de mettre de côté tous les obstacles à leur santé. Cet Onguent rafraichis- sant, frotté avec soin sur la peau, est le remède le plus sûr contre toutes les maladies de la gorge et de la poitrine. L'esquinancie, le relâchement des amygdales, le mal de gorge, les glandes en- flammées, le Catarrhe ordinaire, la bronchite, maladies prédomi- nantes, en cette saison, peuvent être enrayés aussitôt que décou- verts, et chaque symptôme gué- ri par le traitement simple et ef- ficace d'Holloway. L'Onguent et les Pilules sont fortement recom- mandés pour la facilité avec la- quelle ils arrêtent l'influenza ; ils soulagent en un court espace de temps incroyable la fièvre et la toux fatigante.

Faites Attention ! Nous avons reçu toutes nos Marchandises d'Hiver. Venez voir nos Sealottes Venez voir nos Pelletteries, Venez voir nos sots en pelletteries, Venez voir nos "Stanley Cloth" pour costumes de dames Venez voir nos fameux Gants de Kid, pour Dames et Messieurs, Venez voir nos Tweeds pour hommes, Venez voir nos lainages, etc., Venez voir nos couvertes de laine, Venez voir nos beaux Cachemires. Nous avons les meilleurs Tailleurs de la ville. Venez voir nos Tapis et nos Prolans. Nos prix sont les plus bas de la ville. C. O. PARADIS, En Face du Marché, -- Sorel CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Cour Supérieure Le troisième jour du mois de Février en l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, (En Vacances) No 3426. LA BANQUE D'HOCHELAGA, Demanderesse, vs. Nazaire Provost, Défendeur, et Kent & Turcotte, Curateurs, et L'Honorable J. S. C. Wurtele et al. Réclamants. Sur motion de la part des réclamants : ATTENDU qu'il appert au certificat du Régistrateur et autres documents produits en cette cause, que Olivier Ethier, navigateur, William Barclay Aird, père, comptable, Aimé Sigman, charpentier, Albert Prud'homme, charretier, Hyacinthe Beauchemin, mécanicien, Moïse Beauchemin, bourgeois, Hyacinthe Beauchemin et Philippe Beauchemin, tous deux mécaniciens, comme faisant affaires à Sorel, sous les noms et raison sociale de Beauchemin & Fils, Jules Chevalier, régistrateur, en sa qualité de tuteur à Marie et Eugène Chevalier, Cyrille Labelle, marchand, Jean Chapdelaine, capitaine de bateau à vapeur, Dlle Charlotte Sophie Armstrong, fille majeure et usant de ses droits, Dame Marie-Sophie Belland, veuve de feu Maxime Bourret, et Siméon Châteauevert, forgeron, tous de la Cité de Sorel, dans le District de Richelieu, et Nazaire Provost, menuisier, de ladite Cité de Sorel, et la Banque d'Hoche- laga, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en les Cité et District de Montréal, et MM. Ambrose L. Kent et Arthur Turcotte, tous deux comptables, des Cité et Dis- trict de Montréal, en leur qualité de curateurs en cette cause, sont tous intéressés dans la ventilation des lots ou emplacements connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Sorel, (maintenant Cité de Sorel) sous les numéros 862, 863, 864 et 865, vendus en un seul lot et séparément affectés et hypothéqués à dif- férents créanciers, et qui a été ordonnée par cette cour suivant son ordonnance en date du premier jour du mois de février courant ; Il est enjoint aux sus-nommés de comparaître devant la Cour Supérieure, dans le District de Richelieu, cour tenante, le quinzième jour du mois de mai prochain, à dix heures du matin pour procéder à la nomination d'experts, lesquels experts procéderont ensuite à la ventilation et estimation des susdits lots séparément, sous serment et suivant la pratique de cette Cour et feront rapport de leurs procédés sans délai—afin que sur tel rapport les dits cu- rateurs puissent faire la distribution des deniers prélevés par la vente des dits lots suivant la loi, (avec dépens). A. N. GOUIN, P. C. S. Il est ordonné en outre aux parties intéressées ci-après nom- mées, savoir : Olivier Ethier, William Barclay Aird et Dame Marie Sophie Belland, veuve de feu Maxime Bourret, dans la ventilation ci-haut mentionnée, vu leur absence de ce district, de comparaître au jour et lieu mentionnés en l'ordonnance qui précède pour pro- céder conformément à icelle. A. N. GOUIN, P. C. S. Wurtele & Lacroix. Avocats des réclamants. 10 fév. '93.—2f. Fromage à la crème M. F. N. CHAGNON, marchand, rue du Roi, Sorel, est le seul agent de M. Hertel Brouseau, pour la vente du FROMAGE A LA CREME, fabriqué par ce dernier. Prix : 25 cents le fromage. 25 janvier 1893.—1m. VIS est par le présent do nté que dans le cours d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis dans la Gazette du Canada les per- sonnes ci-après dénommées s'adresseront à Son Excellence le Gouverneur-général en conseil pour obtenir des lettres pa- tentes en vertu de "l'Acte des compa- gnies." 1. Le nom de la compagnie sera "Com- pagnie des quais et élévateurs de Sorel" (à responsabilité limitée.) 2. Les fins pour lesquelles une charte est demandée sont l'achat de terrains, de lots de grève et de droits riverains, l'é- rection et la construction de quais, bas- sins et élévateurs, avec le droit d'acheter, louer et exploiter des remorqueurs à va- peur, des diqueurs et des élévateurs à vapeur, et généralement faire les opéra- tions de garde-quais, arrimeurs et gar- diens d'entrepôt, avec le droit de deli- vrer des récépissés d'entrepôt, et avec le droit d'acquiescer par achat tous les im- meubles, bâtiments, outillage et machi- nerie qui pourront être nécessaires aux fins que se propose la compagnie. 3. Les opérations de la compagnie se- ront faites à Sorel, dans le comté de Ri- chelieu, dans la province de Québec, où sera situé le principal bureau d'affaires. 4. Le montant projeté du capital-a- ctions est de cent mille piastres (100,000) divisé en mille actions de cent piastres (\$100) chacune. 5. Les noms au long, et les adresses et occupations des requérants sont les sui- vants : L'honorable Jean-Baptiste Gué- vremont, sénateur ; Edward D. Morgan, avocat, tous deux de la cité de Sorel susdite ; Charles Delmarre Maza, entre- preneur de chemins de fer, et Elie Mau- rault, aussi avocat, et Stuart Howard, in- génieur civil, ces trois derniers de la cité de Montréal, dans le district de Mon- tréal, et tous les cinq sujets de Sa Majes- té. Les susdits requérants seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie. EMARD et MAURALT Procureurs des pétitionnaires Date à Sorel, ce 2e jour de janvier 93 23 janvier 1893.—jno. VENTE A L'ENCAN RE JULES POULIN, FAILLI. Le soussigné a reçu instruction du cu- rateur à la faillite, de vendre par encan, à tant dans la piastre, au magasin du failli, situé au rez-de-chaussée du marché principal, à Sorel, à 11 heures a. m., MARDI, le 28 FÉVRIER COURANT : 1o. Un fonds de commerce consistant en Vaiselles, Cristaux et divers, tel que par inven- taire.....\$504.69 2o. Un lot de Vaiselle à Saint- Germain de Grantham.....\$27.74 3o. Les créances de livres.....\$55.29 T. m. s. : Agent Comptant. L'acquéreur aura l'usage gratuit du magasin, (rez-de-chaussée du marché), jusqu'au 30 avril prochain. A. A. TAILLON, J. O. WEILBRENER. Curateur. Encant. ar. Sorel, 11 fév. '93.—3i.—11-30 17 fév. Quand brûlé fut malade, elle prit de Cassinès. Quand elle fut malade, elle en vendit comme j. Quand elle devint plus grande, elle était j. de Sorel. Quand elle fut malade, elle prit de Cassinès.

Marbrerie de Sorel

— PAR —

M. Louis Freynet, Rue Prince
PRÈS DU BUREAU DE POSTE



M LOUIS FREYNET, Sculpteur en marbre, Pierre et Granit, à l'honneur d'un concours public de Sorel et des environs, auquel il a du reste déjà donné des preuves de son savoir faire, qu'il est maintenant fixé définitivement à Sorel.

M. FREYNET se charge d'exécuter à l'entière satisfaction de ses clients tout ouvrage de Sculpture sur Marbre, Granit, Pierre, etc., ainsi que de Gravure qu'on voudra bien lui confier.

M. Freynet a un certain nombre de Mémoires déjà terminés, qu'il soumettra volontiers à l'examen de ceux qui lui rendront visite à sa Marbrerie Rue Prince, près du Bureau de Poste.

UNE VISITE EST SOLICITÉE

L. FREYNET, RUE PRINCE, SOREL, P. Q.

L'EQUITABLE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

— X 1er JANVIER 1892 X —

ACTIF..... \$136,198,518 50
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 1/2 p. c.)..... 109,905,537 82

Excédent total non distribué..... \$ 20,292,980 68

Revenu..... \$ 39,054,943 85

Nouvelles polices souscrites en 1891..... \$233,118,331 00

Assurances en cours..... \$804,894,557 00

LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après trois ans.

Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARAGENT P. STEARNS, Gérant gén'l pour le Canada, PH. LAFFERRIÈRE, IN AGENTS A SOREL.

A. A. TAILLON, Banquier et A. GUEVREMONT, Notaire, Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.

Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Pélouquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Pélouquin à son domicile, sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Pélouquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours en main un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Pélouquin faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments vieux pour des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix.

P. PELOQUIN, St Ours

LA LECTURE rend l'homme parfait,
Conférence l'homme toujours prêt,
L'écriture fait l'homme exact,
Et le JOHNSTON'S Fluid Beef rend l'homme fort.

Toutes les qualités du meilleur bœuf donnant de la vigueur se trouvent dans le JOHNSTON'S FLUID BEEF, sous une forme à la portée de tous, vu que très peu d'énergie vitale est requise dans le cours d'une digestion parfaite et de l'assimilation. LES EXTRAITS DE BŒUF sont vides de principes nutritifs.

HOTEL BRUNSWICK, SOREL

Sous la direction de son nouveau propriétaire, est maintenant l'hôtel le plus confortable, sans contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tentées, y ont été introduites y seront traités au gré de leurs desirs. La table ne laisse rien à désirer. Attendants à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Les peintures et l'ameublement ont été complètement ou retouchés ou renouvelés, et le tout est de première classe.

Nap. Latraverse, Propriétaire.

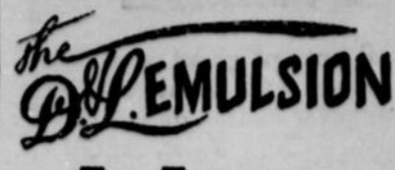
Le SIROP CALMANT

DU DREDMORIN

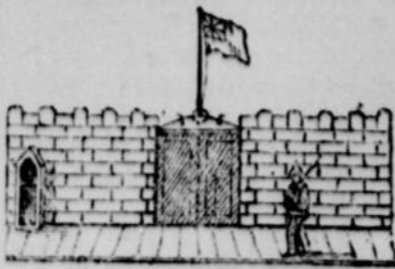
S'emploie dans toutes les Maladies des Enfants

En vente chez M. A. HANCOCK, Sorel

LA GARDE DU PEUPLE!



EN FACTION



Elle vous garantira sûrement de la maladie

VOUS

Avez une Très Mauvaise Toux, Souffrez d'Affections de la Gorge, Avez Perdu du Poids par Maladie, Etes Menacé de Consommation.

ELLE

Chassera Cette Toux, Guérira Vos Poumons, Vous Donnera des Chairs, Empêchera la Consommation

Bouteilles et Grandes Bouteilles, 50c. et \$1.00.

TRÈS AGREABLE AU GOUT.

Demander le prospectus à M. A. Hancock, Sorel.

Fête de Notre Dame de Lourdes

La Sacrée Congrégation des Rites ayant approuvé, par décret du 16 juillet 1891, l'office propre de la Vierge Immaculée de Lourdes, cette fête a eu lieu, pour la première fois en Canada, samedi dernier, 11 février, qui était le trente-cinquième anniversaire de la première apparition de la Ste Vierge à Bernadette.

Il nous paraît intéressant, dit l'Éclair, de placer sous les yeux de nos lecteurs les leçons du second Nocturne de ce nouvel office, où se trouve merveilleusement condensée l'histoire des diverses apparitions. Détails et descriptions à part, on croit lire le livre remarquable de M. Henri Lasserre.

QUATRIÈME LEÇON

En la quatrième année depuis la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, aux bords du Gave, près de la ville de Lourdes, du diocèse de Tarbes, en France, la Vierge elle-même s'est montrée plusieurs fois dans une arête de rocher, au-dessus de la grotte de Massabielle, à une jeune fille appelée Bernadette dans l'idiome populaire, très pauvre, il est vrai, mais candide et pieuse. L'aspect de l'Immaculée Vierge respirait la jeunesse et la bonté; elle était vêtue d'une robe et d'un voile blancs comme la neige, et portait une ceinture bleue; ses pieds nus étaient parés d'une rose d'or. Le premier jour de l'apparition, qui était le onzième de février, en l'an mil huit cent cinquante-huit, elle apparut à la jeune fille à faire dignement et pieusement le signe de la croix, et, prenant en main le chapelet qui, auparavant, tombait suspendu de son bras, elle l'encouragea, par son exemple, à la récitation du Saint-Rosaire; ce qu'elle fit aussi pendant les autres apparitions. Le jour de la seconde apparition, la jeune fille, redoutant une ruse du démon, jeta, dans la simplicité de son cœur, de l'eau bénite vers la Vierge; mais la bienheureuse Vierge, avec un doux sourire, lui montra un visage plus bienveillant. Lorsqu'elle lui apparut pour la troisième fois, elle invita la jeune fille à venir à la Grotte pendant quinze jours. Dès lors, elle lui parla souvent et l'exhorta à prier pour les pêcheurs, à baisser la terre et faire pénitence, puis elle lui ordonna de dire aux prêtres qu'on devait lui bâtir là une chapelle et qu'on devait y venir en processions solennelles. De plus, elle lui donna l'ordre de boire de l'eau et de se laver à la fontaine qui était encore cachée sous le sable, mais qui bientôt allait jaillir. Enfin, en la fête de l'Annonciation, la jeune fille demandant avec instance le nom de celle qui tant de fois avait daigné lui apparaître, la Vierge, rapprochant les mains sur la poitrine et levant les yeux vers le ciel, lui

répondit: " JE SUIS L'IMMACULÉE CONCEPTION."

VIÈME LEÇON

La renommée des bienfaits qu'on disait avoir été reçus dans la Grotte sainte grandissant sans cesse, on voyait aussi augmenter de jour en jour le concours des hommes attirés à la Grotte par la vénération pour ce lieu. Aussi poussé par la célébrité des prodiges et de la candeur de la jeune fille, l'évêque de Tarbes, quatre ans après les événements précités et à la suite d'un examen juridique des faits, reconnut dans son jugement que les caractères de l'Apparition étaient surnaturels et autorisa le culte de la Vierge Immaculée dans cette même Grotte. Bientôt une chapelle fut bâtie à partir de ce jour, soit pour accomplir un vœu, soit pour présenter des prières, des foules presque innombrables de fidèles y accoururent chaque année de France, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, des autres contrées de l'Europe, et même des régions éloignées de l'Amérique, et le nom de l'Immaculée de Lourdes devient de plus en plus célèbre par tout l'univers.

L'eau de la fontaine, portée dans toutes les parties du monde, rend la santé aux malades. L'univers catholique, reconnaissant pour tant de bienfaits, y a élevé des monuments sacrés d'un travail merveilleux. Des étendards sans nombre, témoignages de bienfaits reçus, et qui ont été envoyés par les cités et les nations forment au temple de la Vierge une parure admirable. Là, comme sur son trône, la Vierge Immaculée est honorée sans interruption; le jour, par les prières, le chant religieux et d'autres cérémonies solennelles; la nuit par ces processions sacrées dans lesquelles des foules presque innombrables de pèlerins s'avancent à la lumière des cierges et des flambeaux et chantent les louanges de la bienheureuse Vierge.

VIIÈME LEÇON

Ces pèlerinages ont réchauffé la foi refroidie de notre siècle, ont donné du courage pour professer la foi chrétienne et ont fait grandir d'une façon merveilleuse le culte de la Vierge Immaculée, comme tout le monde connaît. Dans cette admirable profession de foi, le peuple chrétien a pour chefs des prêtres qui y amènent leurs peuples. Les évêques eux-mêmes visitent souvent le saint lieu, président aux pèlerinages et assistent aux fêtes les plus solennelles. Il n'est pas très rare de voir s'en approcher, comme d'humbles pèlerins, les princes de l'Eglise romaine revêtus de la pourpre. Les pontifes romains eux-mêmes, dans leur dévotion pour l'Immaculée de Lourdes, ont comblé le saint temple des dons les plus magnifiques. Pie IX l'a honoré en lui accordant des indulgences, le privilège d'une archievêché et le titre de basilique mineure. Il a aussi voulu faire couronner solennellement par son nonce apostolique en France la statue de la Mère de Dieu qu'on y vénérait. Léon XIII, à son tour, l'a comblé d'innombrables bienfaits, il a accordé des indulgences, sous forme du Jubilé, lors du ving-cinquième anniversaire de l'Apparition, a encouragé les pèlerinages par son autorité et sa parole et a fait faire en son nom la dédicace solennelle de l'église du Rosaire, il a mis le comble à ses bienfaits si grands en daignant permettre, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, de célébrer par un office et une messe propres une fête solennelle sous le titre de l'Apparition de la B. V. Immaculée.

Rebecca Wilkinson, de BROWNSVILLE, Ind., dit: " J'étais depuis trois ans souffrante de Névralgie, faiblesse d'Estomac, Dyspepsie et Indigestion, jusqu'à ce que ma santé fut disparue. Je m'étais soignée constamment sans résultat; j'achetai une bouteille de Nervine Sud Américaine, qui me fit plus de bien qu'aucun \$50 de remède que j'eus en ma vie. Je consultai à toute personne faible de se servir de ce remède agréable et précieux. Une bouteille d'essai vous convaincra. Vendu par J. Sylvestre, Sorel 17 août 1892.—lan.

LA CONFESSION

Par le téléphone et le télégraphe

Nous lisons dans le " Bon Combat," journal publié à Joliette, par M. l'abbé Baillargé: " Loin de son confesseur, Pierre, malade au lit, se confesse un jour par le téléphone et un autre par le télégraphe. Ces confessions ont-elles été valides? "

R. La théologie dit que le pénitent doit être " présent" afin que le confesseur puisse porter un jugement certain sur sa personne et sur ses dispositions. L'absolution doit également tomber sur une personne présente, comme il ressort de la formule.

Or, pratiquement: S'il s'agit du téléphone, ces conditions ne sont pas réalisables.

S'il s'agit du télégraphe, les conditions requises sont encore plus irréalisables. En effet:

1o Les communications par télégraphe ne se font pas de vive voix, mais par signes, c'est-à-dire, par une lettre en signes. Or, nous savons que l'absolution par lettre est invalide, donc aussi celle qu'un confesseur enverrait par le télégraphe.

2o Dans le Décret aux Arméniens il est défini que la forme de l'absolution est dans les mots, *in verbis*. Cette parole est évidemment vivante et non la parole morte des signes."

LES FEMMES PARLENT

Et voici ce qu'elles disent: Nous connaissons toutes (plus ou moins) les misères et les souffrances attachées à notre sexe, et si nous nous plaignons quelquefois de ce que nous appelons l'injustice de la punition infligée à la femme au paradis terrestre, admettons que nous avons un remède efficace à toutes nos douleurs et nous recommandons le " Régulateur de la santé de la femme" et les " Femmes Plâtres" du Dr Larivière à toute femme ou fille affectée du " Beau mal" sous quelque forme qu'il se présente. On l'emploie aux Etats-Unis dans les communautés religieuses et les hôpitaux. Les médecins du Boston Electric Hospital certifient qu'ils emploient le Régulateur pour fortifier les nerfs et le sang, relever les forces, donner appétit et faciliter la digestion et dans tous les cas de maladies communes aux femmes. Pour toutes informations, écrivez au Dr J. Larivière, Manville, R. I. Envoyez 25 cents pour un flacon.

M. Evans & Sons, Montréal, P. Q. Agents généraux pour le Canada. A vendre dans toutes les pharmacies.

Au cabaret:

Le maître d'hôtel remet l'addition à Saint-Manchin.

—Comment, s'écrie celui-ci, vous me comptez un pigeon un louis!

—Oui, monsieur.

Et, comme Saint-Manchin demande en riant:

—Il avait donc quelque chose d'extraordinaire, votre pigeon?

—Certainement, monsieur—fait l'autre imperturbable—il était voyageur.

COMMENT GUERIR TOUTES LES MALADIES DE LA PEAU

Appliquez seulement l'ONGUENT SWAYNE. Aucune médecine interne requise. Guérit les dartres, l'eczéma, les démangeaisons, toutes les drapillons dans le visage, sur les mains, le nez, etc., etc., laissant la peau claire, blanche et fraîche. Les grandes qualités pour guérir ces sortes de maladies ne se trouvent dans aucun autre remède. Demandez à votre pharmacien l'ONGUENT SWAYNE. LYMAN FILS & CIE.

Une agréable définition de la franchise par une ingénue de la Comédie-Française.

La franchise consiste à dire carrément le mal qu'on pense de ses amis.

TOUSSEZ-VOUS?

Depuis un Jour!

Une Semaine!

Un Mois!

Une Année!

Des Années!

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

de

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Gout.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. B. LAVIOLETTE, M.B.

217 Rue des Comédiens, Montréal.

IMPRIMERIE

—DU—

SORELOIS

—NO 84 & 86—

RUE AUGUSTA, - SOREL

On exécute à cet établissement sous le plus court délai,

—ET À DES—

Prix Modérés

Toutes Sortes

D'IMPRESSIONS,

—Telles que—

JOURNAUX,

LIVRES,

PAMPHLETS, etc.

Factums,

Blancs pour avocats,

Notaires et

Huissiers.

Billets et recus, Cartes d'Affaires et de Visite, Entetes de Comptes et de Lettres, Etc., Etc., Etc.

Blancs de toutes sortes

— POUR LES —

Banquiers et les municipalités

Notre collection de caractères de gout et d'ornementation est des mieux choisies des et mieux variées.

Nous avons à notre service des artistes en typographie qui peuvent exécuter en couleurs, en bronze et de toutes manières, tous les ouvrages de fantaisie, et rivaliser avec les plus habiles artistes du pays.

Choix complet des plus beaux papiers de luxe, Cartes, papiers tintés et de couleurs.

S'adresser au

Gérant de l'Etablissement